

## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 26 mai 2026

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre ; MM. Emering et Meyers, échevins ;  
M. Buffadini, secrétaire f.f. ;

Absent excusé: /

### Règlement d'urgence de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Schouweiler, rue de l'Eglise en raison des préparatifs pour la manifestation « Schuller Kiermes » en date du vendredi 29 mai 2026 jusqu'au dimanche 31 mai 2026 – Décision

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR) ;

Considérant qu'en date du jeudi, 28 mai 2026 à 07.00h jusqu'au vendredi, 29 mai 2026 à 17.00h auront lieu les préparatifs de la « Schuller Kiermes » à Schouweiler, rue de l'Eglise ;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de circulation temporaire d'une durée inférieure à 72 heures ;

**décide à l'unanimité**

**d'édicter le règlement d'urgence temporaire de la circulation comme suit :**

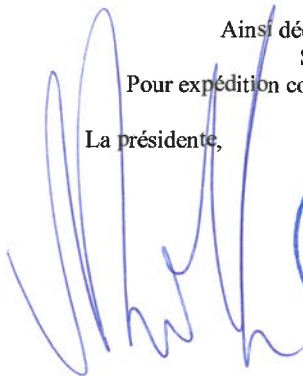
**Art. 1<sup>er</sup> : A partir du jeudi, 28 mai 2026 à 07.00h jusqu'au vendredi, 29 mai 2026 à 17.00h, il est interdit de stationner sur le parking à côté de la mairie 11, rue de l'Eglise à Schouweiler ;**

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 26 mai 2026

La présidente,



Le secrétaire f.f.,

